

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 A 19 HEURES 30**

Date de convocation : 18/10/2021

SOMMAIRE :

- 1 – AIRES DE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE ;
- 2 – AMENAGEMENT SECURITAIRE WAILLY ;
- 3 – ENQUETE PUBLIQUE PLUI : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ;
- 4 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE : AVENANT CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE ;
- 5 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE ;
- 6 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq Octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	DENIS Mathieu
RENAUX Jean-Michel	LELEU Linda
GREVIN Cécile	THIERRY Patrick
FAY José	RONGIER Marie-Laure
VASELLI Bérengère	DE TOMI Isabelle
BOULANGER Héloïse	BROISSART Dominique

Excusés : Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. DENIS Mathieu, Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, M. MANCAUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme DE TOMI Isabelle, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse ayant donné pouvoir à Mme RONGIER Marie-Laure, Messieurs DUCROCQ Jonathan, DEVISMES Arnaud et CARON Yannick, excusés.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 28 Septembre 2021 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

**I – AIRES DE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :**

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres rédigé par VERDI.  
Suite à l'appel d'offres, nous avons reçu deux candidatures :

- le groupement PEAU NEUVE / EVIA pour 32 352.00 €uros H.T. ;
- le groupement EXTERIEUR / ANTIDOTE pour 36 641.71 €uros H.T.

M. le Maire rappelle les points évoqués par la commission des travaux, notamment au niveau de la situation géographique des candidats, et précise que le critère géographique n'est pas légal au niveau des marchés publics.

Compte tenu de la note globale obtenue, de la cohérence de l'offre et de la valeur technique du candidat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement EXTERIEUR / ANTIDOTE et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

## **II – AMENAGEMENT SECURITAIRE WAILLY :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'aménagement sécuritaire envisagé rue du Petit Rond à Wailly. Il s'agit de l'installation de six coussins berlinois, dont quatre sur la voie départementale 38a, pour un coût de 4 072.35 euros H.T.

M. le Maire précise que les coussins berlinois seront installés par les agents communaux et qu'ils pourront être déplacés en cas de besoin. Des ralentisseurs en béton engendreraient un coût supérieur et des contraintes supplémentaires au niveau du travail de voirie et des écoulements des eaux pluviales.

De plus, suite aux recommandations du Conseil Départemental, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD38a seront repositionnés à moins de 50 mètres de la première habitation (n°24 rue du Petit Rond).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces aménagements, sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police et autorise le Maire à signer la convention technique et financière avec le Conseil Départemental de la Somme.

## **III – ENQUETE PUBLIQUE P.L.U.i :**

Dans le cadre de la construction des ateliers techniques, le P.L.U. communal indique le long de la route de Belleuse un espace boisé classé qui n'existe pas dans la réalité. Toutefois la future construction respect le talus végétal puisque le bâtiment s'insère contre ce talus masquant sa visibilité.

Cet espace boisé classé n'est pas repris dans le P.L.U.i en tant que tel ; il s'agit d'un simple talus boisé.

M. le Maire propose donc dans le cadre de l'enquête publique de reculer ce talus végétalisé de 15 mètres (direction Belleuse) afin de permettre l'implantation de l'entrée des ateliers. Cette possibilité a été confirmée par le bureau d'étude qui a rédigé le P.L.U.i et convient au service urbanisme du Pays du Grand Amiénois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire part de cette modification au Commissaire Enquêteur et n'émet pas d'autres observations concernant le P.L.U.i du Contynois.

## **VI – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

M. le Maire rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec M. BRUNELLE Vincent, Architecte était calculé sur l'estimation des travaux de restauration. A la suite de l'appel d'offres, les marchés de travaux sont supérieurs aux estimations et le coût complémentaire du montant des travaux, tous lots confondus est de 469 487.68 €uros HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 605.75 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **V – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante sur le budget assainissement 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Compte 6288 :	5 000 €uros
Recettes :	Compte 70611 :	5 000 €uros

## **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que l'installation de chantier pour la restauration de l'Eglise St-Antoine va commencer la semaine prochaine par l'installation de la clôture et du portail dans la cour de l'école Jeanne d'Arc. Ensuite débutera l'installation de l'échafaudage qui devrait durer un mois.

Parallèlement, il y a lieu de retirer les plantations qui se trouvent actuellement le long de la façade nord de l'église, plantées par l'école Jeanne d'Arc il y a quelques années, pour les replanter sur d'autres sites. La commission environnement et l'équipe technique municipale réfléchissent aux espaces pouvant accueillir ces végétaux (6 arbres fruitiers et 4 haies). Après les travaux de restauration, il conviendra d'envisager la plantation de nouveaux végétaux. Il est précisé également que M. THIERRY Patrick offre deux frênes à la Commune.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée de l'organisation et du déroulement de la Foire Saint-Antoine du 11 Novembre.

Le 31 Octobre, les enfants sont invités à participer aux défilés d'Halloween. Chacun a pu découvrir les décorations réalisées par le CMJ sur la façade de la Mairie.

Enfin Mme GREVIN Cécile informe les conseillers de l'organisation du Festival des Demi-Ecrémés le 27 Novembre en collaboration avec l'Association Té O Soleil.

M. FAY José informe l'assemblée que le Conseil Départemental a réalisé des saignées le long de la départementale route de Belleuse pour éviter le ruissellement des eaux pluviales vers le bas de Conty. Prochainement seront réalisées également, aux frais de la Commune, des saignées complémentaires le long du chemin agricole afin de permettre le drainage. Un premier devis d'environ 1500 €uros a été transmis et nous sommes en l'attente d'un second devis.

Mme VASELLI Bérengère demande si la Commune a eu des nouvelles de l'expertise réalisée au niveau du lotissement rue du Marché aux Chevaux.

M. FAY José précise qu'il conviendrait d'envisager un espace d'infiltration supplémentaire. M. le Maire rappelle qu'à l'origine du projet il avait été envisagé de réaliser des noues dont le surplus se dirigeait vers la rivière mais cette solution avait été rejetée par la Police de l'Eau.

M. FAY José a constaté que le bassin de rétention, pourtant calculé en fonction de la superficie des espaces minéraux du lotissement, est saturé.

M. FAY José informe l'assemblée de l'aménagement sécuritaire qui sera réalisé la semaine prochaine rue Caroline Follet devant l'école Jeanne d'Arc. Des écluses seront installées afin d'assurer la sécurité des élèves qui descendent des bus et la voie de circulation sera rétrécie afin de ralentir les véhicules. Cet aménagement est indispensable car il est précisé que durant les travaux de restauration de l'Eglise St-Antoine, l'entrées des enfants ne sera plus possible rue Basse Lombardie. Si cet aménagement provisoire est concluant, il pourra devenir pérenne.

Mme VASELLI Bérengère rappelle à tous que le Mag est en cours de rédaction et que tout le monde peut transmettre des suggestions de publication. Elle souhaite également que l'article rédigé par Mme DE TOMI Isabelle, qui était une première phase dans notre volonté de développer la prévention routière dans le dernier Mag, soit relayé auprès des directeurs d'école afin de rappeler les différentes règles de stationnement à proximité des établissements scolaires et afin de sensibiliser les enfants et les parents.

Il a été convenu également que l'ASVP puisse vérifier et déposer des papillons de « stationnement interdit et/ou gênant ». Des parents remontent régulièrement le problème de stationnement et il ne faut pas attendre un accident pour mettre en place ces actions.

M. THIERRY Patrick s'interroge sur la signalisation horizontale route de Luzières à la sortie du lotissement. Il conviendrait d'effacer de manière définitive les lignes blanches.

Mme VASELLI Bérengère suggère que l'on déplace les coussins berlinois afin de les installer avant le virage qui descend vers le lotissement.

Mme RONGIER Marie-Laure demande s'il est possible d'envisager un passage piétons route de Belleuse au niveau de la ferme Cottu. En effet cet endroit est souvent utilisé par les enfants qui montent au collège. Il conviendra de s'assurer de l'existence d'un trottoir à cet endroit.

De plus Mme RONGIER Marie-Laure signale que le feu tricolore a tourné.

A la demande de Mme VASELLI Bérengère, il est précisé que les marelles demandées sur Wailly ont été réalisées par le personnel communal dans la cour de la mairie.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.45